

pro infirmis

L'organisation pour les
personnes handicapées



Taxi-Loisirs

Une prestation développée
par notre service dans le canton de Neuchâtel
Pro Infirmis Neuchâtel

Centrales d'appels

- ☎ Haut du canton : 0800 802 320
- ☎ Bas du canton : 032 721 30 30

Pro Infirmis
Service de Taxi-Loisirs
Rue de la Maladière 35
2000 Neuchâtel

Tél : 032 / 722.59.60
Fax : 032 / 722.59.70

neuchatel@proinfirmis.ch

Aidez-nous à maintenir le prix des transports de personnes à mobilité réduite à un prix abordable. Merci de votre aide.

CCP 20-2995-1

Service général

Le service général Taxi-Loisirs est à la disposition des personnes qui bénéficient ou ont bénéficié de l'AI.

- **Les courses Taxi-Loisirs sont groupées dans toute la mesure du possible.**
Lorsque plusieurs personnes prennent le même taxi en même temps, le prix de la course est partagé entre les occupants. Cela permet de faire des économies substantielles, tout en profitant de la qualité de prise en charge d'un taxi. Pour que les courses puissent être groupées, il faut s'annoncer quelques heures à l'avance auprès des Centrales d'appels. Celles-ci préciseront l'heure de la prise en charge et le coût approximatif du transport. Le prix varie selon le nombre de personnes à bord.
Les courses doivent être réservées auprès des Centrales d'appels figurant dans ce document pour permettre de regrouper les personnes faisant un trajet semblable.
- **Transports groupés pour faire vos courses :**
 - départ de Neuchâtel : chaque vendredi à 14h00 prise en charge à domicile **sur demande préalable jusqu'à 13h00**. Direction Manor et Marin-Centre, retour à 16h30 environ.
 - départ de La Chaux-de-Fonds : chaque mercredi à 14h00, prise en charge à domicile **sur demande préalable jusqu'à 11h00**. Direction Métropole-Centre et Carrefour, retour à 16h30 environ.
- **Transports pour les manifestations** selon le programme semestriel annexé.

Service à prix réduit

Le service Taxi-Loisirs à prix réduit est à la disposition des personnes qui...

- sont au bénéfice d'une rente AI et des prestations complémentaires
 - ne disposent pas de véhicule personnel
 - ne peuvent pas prendre les transports publics
- **Le service Taxi-Loisirs est à disposition pour...**
 - des transports de loisirs uniquement
(pas de transports médicaux)**Les courses doivent être réservées auprès des Centrales d'appels figurant dans ce document pour permettre de regrouper les personnes faisant un trajet semblable.**
 - **Pour obtenir des bons de transports à prix réduit, il faut...**
 - demander un formulaire d'inscription à Pro Infirmis
 - le retourner dûment rempli
 - ajouter les attestations AI et prestations complémentaires
 - joindre une photo passeport

Si la décision est positive, une carte de légitimation est délivrée. Ensuite il est possible de commander pour Fr. 200.- de bons par mois, au prix de Fr. 100.- payables d'avance. Les bons sont envoyés à domicile et peuvent être utilisés pour régler les courses Taxi-Loisirs, **réservées auprès de la Centrale d'appels de votre région.**